ROUMANIE – Vers un moratoire pour le maïs Mon810 ?

Par

Publié le 17/03/2008, modifié le 27/02/2025

"Dans le cas où l’évaluation des risques environnementaux et sanitaires [liés au maïs Mon810] conduite par la Commission de Biosécurité conclurait à des risques réels pour l’environnement et la santé humaine, nous prendrons une décision gouvernementale visant à interdire la culture de maïs Mon810", a déclaré le ministre roumain de l’Environnement le 17 mars 2008. Il a donc rendu publique une démarche nationale qui rappelle celle annoncée par le Président Sarkozy en France en décembre 2007. Le ministre a affirmé être en possession d’études scientifiques récentes "soulevant de sérieux doutes sur la sécurité pour l’environnement et la santé humaine du maïs génétiquement modifié Mon810". Ces études ont été utilisées par d’autres pays européens comme la France, la Hongrie, l’Autriche, la Grèce, la Pologne et l’Italie pour annoncer un moratoire sur ce maïs transgénique. Cette décision correspond à un pouvoir dont disposent les Etats-membres, en s’appuyant sur l’article 23 de la directive 2001/18. Mais le ministre a également voulu aller plus loin en indiquant demander "aux agriculteurs et aux entreprises semencières d’éviter la culture de maïs génétiquement modifié", en 2008, cette demande n’ayant évidemment pas d’obligation légale en l’absence de décision gouvernementale d’interdiction de mise en culture. Au-delà de cette annonce, la question reste posée de savoir si la Commission de biosécurité et le gouvernement auront le temps d’émettre une opinion scientifique et de prendre une décision en conséquence avant avril ou mai, date de semis des maïs. Le ministre a par ailleurs précisé qu'"en 2007, seuls 332 hectares de maïs GM ont été cultivés [en Roumanie], ce qui montre l’absence de motivation spectaculaire pour cette culture".

Adresse de cet article : https://infogm.org/roumanie-vers-un-moratoire-pour-le-mais-mon810/